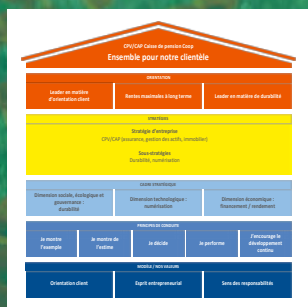




Stratégie d'entreprise

La CPV/CAP façonne son avenir en se focalisant sur le rendement, la durabilité et la numérisation.

page 2



Rapport de gestion 2025

La CPV/CAP peut se targuer d'un exercice réussi tant pour les affaires que pour les placements.

page 6



Pensionskasse Coop
Caisse de pension Coop
Cassa pensione Coop

Stratégie d'entreprise de la CPV/CAP pour la période 2026–2029

La **prévoyance professionnelle (2^e pilier)** constitue un élément central du concept suisse des trois piliers visant à garantir le niveau de vie après la vie active. Il fonctionne sur le principe de la capitalisation, qui commande que les **avoirs de prévoyance individuels soient constitués de manière systématique sur plusieurs décennies et investis sur le marché des capitaux**. La **stabilité d'une institution de prévoyance se définit par l'équilibre entre les paramètres actuariels et une gestion de fortune**

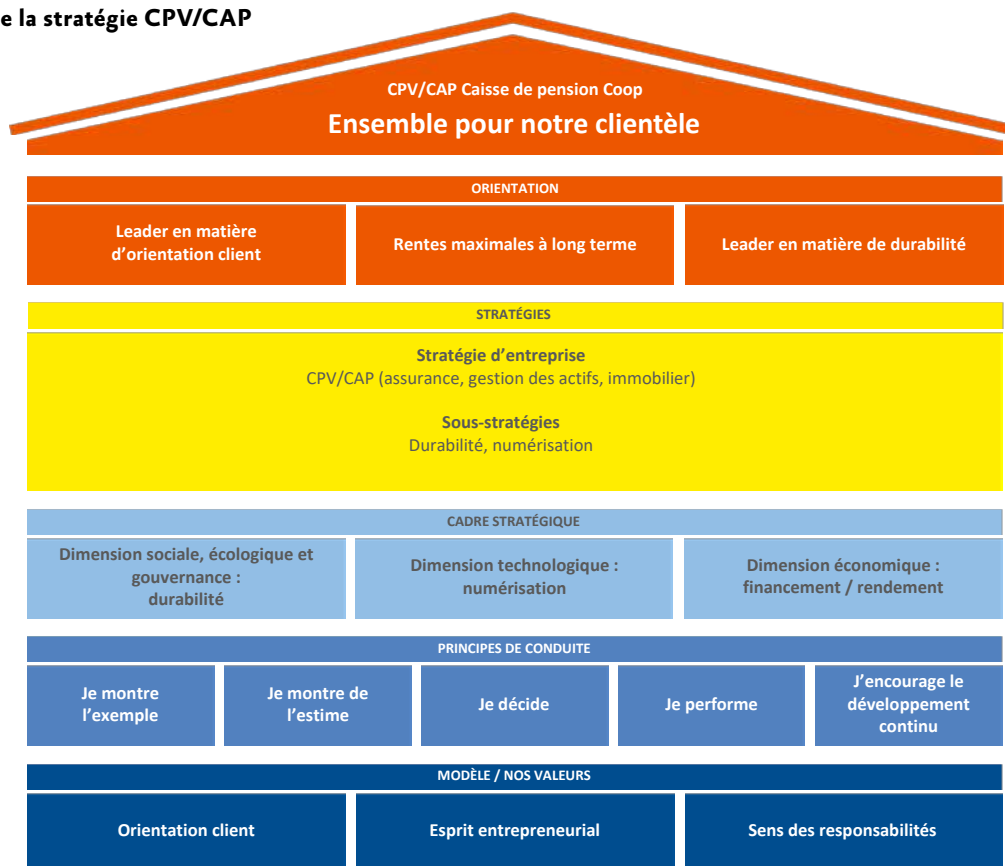
optimisée en termes de rendement et de risque. L'objectif est de garantir la fiabilité des engagements de rentes et des prestations en capital grâce à une politique de financement pérenne.

Afin de garantir cette fiabilité non seulement aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures de collaborateurs et collaboratrices Coop, le Conseil de fondation de la CPV/CAP a revu la stratégie actuelle en l'ajustant là où c'était nécessaire. Il s'est appuyé sur les fondements de la straté-

gie fructueuse menée jusqu'à présent, pour la développer de manière ciblée afin d'assurer la stabilité à long terme de la caisse et son orientation vers l'avenir en matière de numérisation et de durabilité.

La nouvelle stratégie repose sur la maison de la stratégie (cf. illustration ci-dessous), élaborée de manière analogue à celle du groupe Coop. La vision de la CPV/CAP est « Ensemble pour notre clientèle » : elle souligne l'orientation systématique vers les intérêts des assurés, des bénéficiaires

Maison de la stratégie CPV/CAP



de rentes et des locataires des immeubles de la CPV/CAP. Plus loin, nous abordons en détail les différents axes de la stratégie d'entreprise.

Gestion des actifs et des immeubles

Le cadre stratégique « Financement/rendement » vise à garantir la stabilité économique et à générer un rendement qui permette de rémunérer les avoirs d'épargne de manière conforme au marché et de sécuriser les rentes à long terme.

Le contexte mondial actuel se caractérise par une forte dynamique et des processus de transformation géopolitiques et économiques en profondeur. Les évolutions économiques, la numérisation croissante, l'intelligence artificielle et les défis écologiques tels que le changement climatique influencent les marchés financiers et immobiliers, et donc les conditions-cadres pour les caisses de pension. Dans ce contexte, le Conseil de fondation de la CPV/CAP a procédé à un examen approfondi de l'orientation stratégique à long terme de sa stratégie de placement.

Il a d'abord commandé une étude ALM (Asset-Liability-Management) détaillée pour qu'elle serve de base à la nouvelle stratégie. Ces études constituent un outil essentiel pour la gestion à long terme des caisses de pension. Elles analysent l'évolution prévue des engagements (passifs) envers les assurés et la comparent à l'évolution prévue des placements (actifs). Afin de garantir un maximum d'objectivité et un regard extérieur critique, deux sociétés de conseil indépendantes et renommées, c-alm AG et Ortec Finance AG, ont été chargées de cette analyse.

Dans le cadre de cette étude, de nombreux scénarios possibles ont été simulés pour les marchés financiers, y compris des scénarios de stress tels que des corrections boursières importantes, des phases prolongées d'inflation élevée ou des variations des taux. Le résultat de ces analyses approfondies confirme la solidité financière de la CPV/CAP. Avec un taux de couverture supérieur à 120 %, la caisse dispose de réserves. Concrètement, cela signifie que pour chaque franc de prestations promises, plus de 1,20 franc d'actifs est disponible. Ces réserves permettent d'absorber toute fluctuation imprévue des marchés financiers, offrant ainsi une sécurité suffisante. Les analyses des vingt dernières années ont en outre montré que, depuis 2006, la stratégie de placement de la CPV/CAP a régulièrement surperformé l'ensemble du marché tout en présentant un risque relativement faible.

Autre bonne nouvelle : les experts de c-alm et Ortec confirment que la stratégie de placement actuelle est bonne et efficace. Elle ne nécessite donc aucune modification en profondeur. La CPV/CAP n'a ainsi procédé qu'à des adaptations mineures. Elle investira à l'avenir un peu plus dans l'immobilier suisse, qui affiche une valeur stable, génère des revenus locatifs sûrs et n'est pas affecté par les fluctuations monétaires. La part des biens immobiliers suisses dans le portefeuille augmente légèrement, passant de 25 % à 27 %. Afin d'éviter une concentration excessive de capitaux dans l'immobilier, la CPV/CAP réduit également un peu sa part d'actifs immobiliers à l'étranger. Le portefeuille en cours de constitution dans le domaine du private equity devrait atteindre environ 3 % dans les années

ÉDITORIAL

Chères assurées, chers assurés,

La CPV/CAP Caisse de pension Coop (CPV/CAP) peut se réjouir d'une année couronnée de succès tant pour la marche des affaires que pour les placements. Malgré un environnement de marché toujours difficile, elle a pu réaliser un rendement satisfaisant de près de 5,6 % sur la fortune totale. La stabilité financière de la caisse se reflète également dans le taux de couverture, qui s'élève à 123,3 % à fin 2025.

Pour parer la CPV/CAP pour l'avenir, le Conseil de fondation a adopté en 2025 la nouvelle stratégie d'entreprise pour la période 2026 à 2029, qui repose sur trois piliers stratégiques : « Leader en matière d'orientation client », « Rentes maximales à long terme » et « Leader en matière de durabilité ».

La CPV/CAP jouit aujourd'hui d'une assise financière extrêmement solide grâce à la mise en œuvre cohérente de sa stratégie de placement, réévaluée dans le cadre d'une étude ALM (Asset-Liability-Management) et confirmée comme étant toujours pertinente. Une telle étude a pour but d'optimiser la stratégie de placement de manière à ce que les revenus générés suffisent à couvrir à long terme toutes les obligations de paiement futures, telles que les rentes ou les prestations d'assurance.

Grâce à sa solidité financière, à son organisation bien structurée et à la mise en œuvre cohérente de sa stratégie d'entreprise et de placer, la CPV/CAP est parfaitement parée pour relever les défis à venir.

Harald Siewert
Président de la Direction

à venir. En conséquence, le Conseil de fondation réduit la quote-part stratégique de 4,5 % à 3 %. La réduction des placements en private equity s'accompagne d'une augmentation de 1 % de la part des actions suisses. Cette mesure réduit la nécessité de couvrir les risques de change et les coûts y relatifs (p. ex. face au dollar américain ou à l'euro) et permet de participer davantage à l'économie nationale innovante.

Dans l'ensemble, ces ajustements mineurs entraînent un changement minime dans la stratégie de placement : la CPV/CAP investit globalement un peu plus dans l'immobilier et un peu moins dans les actions. Cette stratégie de placement devrait permettre à la CPV/CAP d'atteindre un rendement annuel d'environ 3 % à long terme.

Stratégie d'assurance

La stratégie d'assurance repose sur un rapport équilibré entre les cotisations versées et les prestations qui en découlent. L'objectif est de garantir à long terme la sécurité financière des assurés grâce à un financement solide et à une structure de prestations transparente.

Le financement des prestations de prévoyance repose sur un modèle dans lequel les employeurs versent deux tiers des cotisations et les employés un tiers. En cas d'augmentation de salaire, des cotisations supplémentaires sont dues afin que le taux de substitution pour la rente reste constant.

L'objectif de prestation réglementaire est fixé à 55 % du salaire assuré. Il est atteint lorsque les années d'assurance sont complètes, que l'avoir disponible est rémunéré à un taux constant de

Comparaison des stratégies de placement :

Catégorie de placement	Avant	Nouveau	Variation
Liquidités	3,0%	3,0%	–
Obligations CHF	12,0%	12,0%	–
Obligations monn. étr.	13,0%	13,0%	–
Actions suisses	7,0%	8,0%	+ 1,0%
Actions étrangères	20,0%	20,0%	–
Infrastructures	4,0%	4,0%	–
Placements alternatifs	11,0%	9,5%	– 1,5%
Immeubles en Suisse	25,0%	27,0%	+ 2,0%
Immeubles à l'étranger	5,0%	3,5%	– 1,5%

2 % (taux de projection) et que les augmentations de salaire sont financées par des bonifications supplémentaires.

Selon le plan, cela correspond à un taux de prestations d'un peu moins de 40 % du salaire annuel. Avec les prestations du 1^{er} pilier, le salaire LPP permet d'atteindre un revenu de remplacement compris entre 65 et 70 %.

En optant pour des plans d'épargne, les assurés peuvent augmenter l'objectif de prestation jusqu'à 48 % au maximum du salaire annuel. Dans le cadre du salaire LPP, cela donne un revenu de remplacement provenant des 1^{er} et 2^e piliers de 80 à 85 %.

Protection complète contre les risques

Outre la prévoyance vieillesse (sous forme de rente ou de capital), l'assurance couvre les principaux risques de la vie :

- Rentes d'invalidité en cas d'incapacité de gain
- Protection des survivants grâce aux rentes de conjoint, de partenaire et d'enfant
- Versement d'un capital décès aux ayants droit

Lorsque sa situation financière le permet, la CPV/CAP a pour objectif de faire participer les assurés à son succès, par exemple en leur offrant un taux supérieur au taux de projection de 2,0 %. En 2025, la CPV/CAP a rémunéré les avoirs à un taux réjouissant de 5 %.

Durabilité

Pour la CPV/CAP, l'axe stratégique « Durabilité » signifie intégrer la responsabilité environnementale et sociale comme élément à part entière dans sa stratégie de placement et son action entrepreneuriale. En conséquence, elle se fixe des objectifs climatiques mesurables. Le Conseil de fondation a ainsi

RÈGLEMENTS RÉVISÉS AU 01.01.2026

Les règlements suivants ont été adaptés au 1^{er} janvier 2026 :

- Règlement sur la retraite anticipée (RA)
- Règlement de placement

Ces deux règlements sont disponibles sur notre site web à l'adresse www.cpvcap.ch (Téléchargements → Règlements → Prévoyance / Gestion de la fortune).



défini une ligne claire pour la réduction des émissions de CO₂. D'ici 2030, il faudra réduire de 50 % l'intensité des émissions des placements en actions et en obligations par rapport à l'année de référence 2019. Pour ses biens immobiliers en Suisse, la CPV/CAP s'est fixé pour objectif d'émettre moins de 8,5 kg de CO₂ par m² de surface de référence énergétique et par an d'ici 2035, et moins de 4,0 kg de CO₂ par m² et par an d'ici 2050. En outre, d'ici 2035, 90 % des surfaces de référence énergétique seront chauffées à l'aide de sources d'énergie non fossiles, contre 46 % à l'heure actuelle.

Investir dans les énergies propres : la CPV/CAP investit déjà aujourd'hui de manière significative dans les énergies renouvelables telles que l'énergie éolienne, hydraulique et solaire. Elle détient des participations dans des centrales électriques et produit une quantité d'électricité verte qui suffirait, selon les calculs, à approvisionner près de 250 000 personnes. L'objectif est de produire trois fois plus d'énergie propre que la consommation totale de tous les assurés de la CPV/CAP.

Engagement social et gouvernance : dans le cadre de la gouvernance, la

CPV/CAP exerce activement ses droits d'actionnaire et utilise ses droits de vote afin de promouvoir une gestion d'entreprise durable et responsable au sein des sociétés dans lesquelles elle investit.

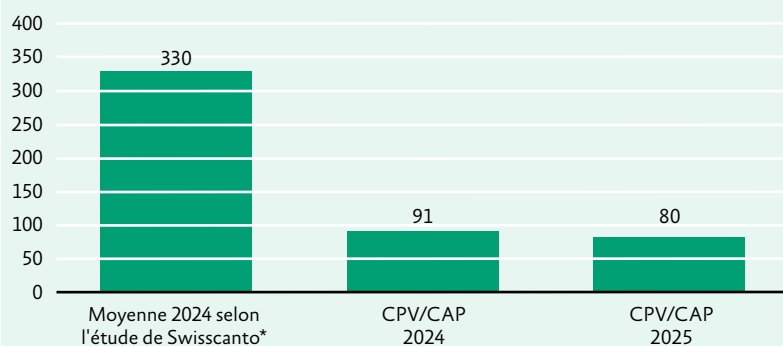
Numérisation

En matière de numérisation, qui constitue une priorité stratégique, la CPV/CAP met l'accent sur l'efficacité et le libre-service du portail pour les assurés. La numérisation sert d'outil pour offrir aux assurés un service meilleur, plus simple et plus rapide, tout en rendant les processus internes plus

efficaces. Le portail en ligne existant sera ainsi transformé en une plateforme de communication et de libre-service moderne et intuitive. À l'avenir, il s'agira pour les assurés de pouvoir régler eux-mêmes, de manière simple et rapide, en tout temps et où qu'ils se trouvent, un grand nombre de questions, allant de la simulation de leur retraite à la sélection d'un plan d'épargne individuel. Par ailleurs, l'automatisation systématique des processus de routine contribuera à maintenir les frais administratifs à un niveau très bas. Avec actuellement environ CHF 80 par personne assurée et par an, la CPV/CAP se situe bien en dessous de la moyenne du secteur, qui était de CHF 330 en 2024 (cf. diagramme ci-dessous). Chaque franc économisé dans la gestion profite à terme aux avoirs de prévoyance des assurés.

En adoptant cette nouvelle stratégie d'entreprise, le Conseil de fondation est convaincu d'avoir posé les bons jalons pour l'avenir de la CPV/CAP.

Comparaison des frais administratifs :



* Source : Étude comparative Swisscanto 2024. Les chiffres pour 2025 ne sont pas encore disponibles.

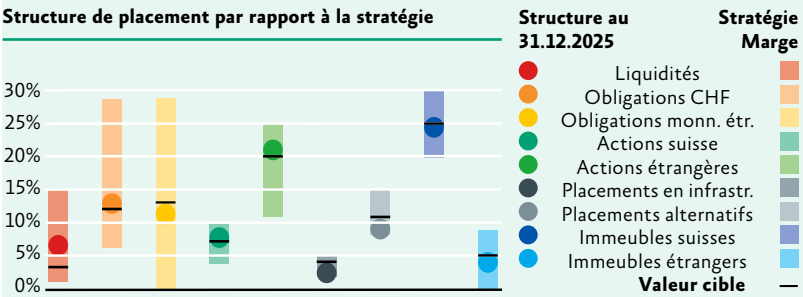
Un exercice réussi pour la CPV/CAP Caisse de pension Coop

La CPV/CAP Caisse de pension Coop (CPV/CAP) peut se réjouir d'une année couronnée de succès tant pour la marche des affaires que pour les placements. Malgré un environnement de marché toujours difficile, elle a pu réaliser un rendement satisfaisant de près de 5,6% sur la fortune totale. Grâce à sa solidité financière, la CPV/CAP peut rémunérer le capital de prévoyance des assurés à un taux attrayant de 5% en 2025.

En 2025, les marchés financiers ont évolué positivement, malgré un contexte économique et géopolitique toujours très incertain. La Banque nationale suisse a réagi à l'inflation toujours faible et au ralentissement économique en ramenant son taux directeur à 0%, une mesure visant à protéger l'économie. Pour les investisseurs, cela s'est traduit par des légers gains sur les obligations, en dépit d'un net recul du potentiel de rendement dans le sillage de la baisse des taux d'intérêt. Faisant fi des tensions mondiales et des incertitudes liées aux droits de douane entre les États-Unis et leurs partenaires commerciaux, les marchés boursiers ont très bien résisté. Les entreprises technologiques spécialisées dans l'intelligence artificielle en particulier ont alimenté l'envolée des cours boursiers. Quant au dollar américain, il s'est nettement apprécié face à la plupart des devises, y compris le franc suisse, ce qui a sensiblement réduit les gains en monnaie locale pour les investisseurs étrangers ayant misé sur les placements américains.

BILAN AU 31.12.		2025		2024	
		Mio. CHF	%	Mio. CHF	%
ACTIF					
Placements		13 521,2	100,0	12 824,7	100,0
Liquidités et dépôts à terme		857,4	6,3	706,8	5,5
Créances envers des tiers		35,3	0,3	26,4	0,2
Obligations		3 267,6	24,2	3 307,1	25,8
Actions		3 961,1	29,3	3 563,4	27,8
Placements en infrastructures		326,5	2,4	288,3	2,2
Placements alternatifs		1 184,4	8,8	1 202,3	9,4
Immeubles		3 888,8	28,8	3 730,3	29,1
Compte de régularisation actif		0,0	0,0	0,0	0,0
Actif		13 521,2	100,0	12 824,7	100,0
PASSIF					
Dettes		132,1	1,0	464,8	3,6
Prestations de libre passage et rentes		89,3	0,7	72,4	0,6
Autres dettes		42,8	0,3	392,3	3,1
Compte de régularisation passif		11,8	0,1	15,9	0,1
Réserve de contributions de l'employeur		3,7	0,0	3,5	0,0
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		10 842,4	80,2	10 221,6	79,7
Capitaux de prévoyance assurés actifs		5 378,2	39,8	4 969,3	38,7
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes		4 964,7	36,7	4 847,7	37,8
Provisions techniques		499,6	3,7	404,6	3,2
Réserve de fluctuation de valeurs		1 951,6	14,4	1 839,9	14,3
Fonds libres (+) / Découvert (-)		579,4	4,3	279,0	2,2
Situation au 01.01.		279,0	2,1	0,0	0,0
Excédent de recettes (+)/Excédent de charges (-)		300,4	2,2	279,0	2,2
Situation au 31.12.		579,4	4,3	279,0	2,2
Passif		13 521,2	100,0	12 824,7	100,0

Dans les comptes annuels et dans l'annexe, les montants en francs sont indiqués en millions et arrondis à un chiffre après la virgule. De légères différences peuvent apparaître dans les totaux du fait de l'arrondissement des chiffres.



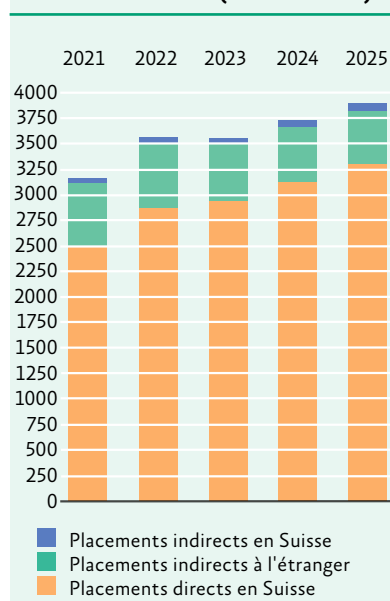
Compte d'exploitation 2025

Le compte d'exploitation (à dr.) montre l'évolution des cotisations (recettes) et des paiements (dépenses) de la CPV/CAP en 2025 : au total, la caisse a perçu CHF 1,05 milliard au titre des cotisations employeurs/employés et des prestations d'entrée. Elle a versé CHF 725 millions pour les rentes, les prestations en capital et les sorties. En 2025, les recettes et les dépenses ont été fortement influencées par la reprise des assurés de la Caisse de pension Transgourmet Suisse SA.

L'année passée, une révision partielle du règlement d'assurance a été mise en œuvre au 1^{er} juillet 2025. Nos assurés actifs peuvent désormais effectuer un retrait en capital pouvant atteindre 100 %, contre 50 % au maximum précédemment.

En 2025, la rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs à hauteur de 5 % l'année dernière a entraîné des dépenses de CHF 239,7 millions.

Portefeuille immobilier (en mio. de CHF)



Le résultat net de l'activité d'assurance s'élève à CHF –293,5 millions.

Activités de placement en 2025

La CPV/CAP poursuit une stratégie de placement largement diversifiée dans différentes catégories : actions, obligations, placements alternatifs,

COMPTE D'EXPLOITATION 01.01. – 31.12.

	2025 Mio. CHF	2024 Mio. CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	527,9	551,6
Cotisations employés	159,6	167,4
Cotisations employeurs	334,4	349,1
Prélèvements sur la réserve de contributions de l'employeur pour financer les contributions	–0,4	–0,5
Apports uniques et rachats	33,5	35,2
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	0,7	0,3
Contributions au fonds de garantie	0,0	0,0
Prestations d'entrée	526,6	143,2
Apports de libre passage	434,8	134,5
Apports provenant de reprises de portefeuilles d'assurés	82,8	0,0
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	8,9	8,8
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	1 054,5	694,8
Prestations réglementaires	–471,3	–450,9
Rentes de vieillesse	–267,9	–271,7
Rentes de survivants	–50,9	–52,6
Rentes d'invalidité	–32,2	–32,2
Rentes d'enfants et d'orphelins	–3,2	–3,2
Prestations en capital à la retraite	–112,2	–89,4
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–4,8	–1,7
Prestations de sortie	–253,6	–240,6
Prestations de libre passage en cas de sortie	–231,8	–218,8
Report des fonds supplémentaires en cas de sortie collective	0,0	–0,1
Retraits anticipés EPL/divorce	–21,9	–21,7
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–724,9	–691,5
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution	–621,1	–262,4
Dissolution (+)/Constitution (–) de capitaux de prév. assurés actifs	–169,2	2,6
Dissolution (+)/Constitution (–) de capitaux de prév. retraités	–116,9	–58,0
Dissolution (+)/Constitution (–) de provisions techniques	–95,0	–65,6
Rémunération des capitaux de prévoyance assurés actifs	–239,7	–141,8
Dissolution (+)/Constitution (–) de réserves de contributions	–0,3	0,3
Produit des prestations d'assurance	0,1	0,0
Produit des recours	0,1	0,0
Charges d'assurance	–2,0	–1,8
Cotisations au fonds de garantie	–2,0	–1,8
Autres	0,0	0,0
Résultat net de l'activité d'assurance	–293,5	–261,0

Suite du compte d'exploitation à la page 8

infrastructures ainsi qu'immobilier en Suisse et à l'étranger. Les placements en actions sont réalisés de manière ciblée dans des entreprises de grande qualité, tandis que la gestion des obligations s'effectue, selon le mandat, de manière quantitative ou indicielle.

Les placements alternatifs tels que le private equity et l'or apportent une diversification supplémentaire. Les placements en infrastructures se concentrent, quant à eux, sur les actifs réels et les énergies renouvelables. Une couverture de change minimise le risque global, la part des devises étrangères s'élevant à 20%.

Le portefeuille immobilier suisse a atteint CHF 3,3 milliards, grâce à des ventes, des achats et des projets de construction couronnés de succès. Le nombre de logements vacants a reculé de 9,8% par rapport à 2024, ce qui ramène le taux de vacance à 2,3% à fin 2025. À noter que le portefeuille immobilier de la CPV/CAP, dont l'année de construction moyenne est 1994, est sensiblement plus jeune que l'indice de comparaison universel (1975).

Le graphique ci-contre à droite vous montre les performances réalisées en 2025 par les différentes catégories d'actifs.

RAPPORT DE GESTION 2025

Le rapport annuel et les explications détaillées relatives aux comptes annuels figurent dans le rapport de gestion, qui est disponible sur notre site web à l'adresse www.cpvcap.ch (Téléchargements -> Publications -> En général).

Suite du compte d'exploitation de la page 7

	2025 Mio. CHF	2024 Mio. CHF
Résultat net des placements	710,9	884,7
Produit des liquidités et des dépôts à terme	195,4	-236,5
Produit des obligations	-56,0	180,5
Produit des actions	399,9	542,4
Produit des placements en infrastructures	-7,4	0,0
Produit des placements alternatifs	25,6	159,1
Produit des immeubles	189,4	304,0
Parts de tiers au résultat des placements	0,0	-24,9
Rémunération de la réserve de contributions de l'employeur	0,0	0,0
Frais d'administration des placements	-36,0	-39,8
Autres produits	0,2	0,8
Produit de prestations fournies	0,2	0,8
Autres frais	0,0	0,0
Frais d'administration	-5,4	-5,8
Coûts de l'administration générale	-5,2	-5,6
Honoraires de l'organe de révision/de l'expert en matière de prévoyance	-0,2	-0,1
Émoluments des autorités de surveillance	-0,1	-0,1
Excédent des produits (+)/Excédent des charges (-) avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	412,1	618,8
Dissolution (+)/Constitution (-) de la réserve de la fluctuation de valeurs	-111,7	-339,7
Excédent des produits (+)/Excédent des charges (-)	300,4	279,0

PERFORMANCE	CPV/CAP	Benchmark stratégique**
Liquidités	0,4%	0,0%
Obligations CHF	0,4%	0,3%
Obligations monn. étr.	-3,8%	-3,8%
Actions suisses	18,6%	17,8%
Actions étrangères	8,7%	6,8%
Placements en infrastructures	-3,1%	3,9%
Placements alternatifs	1,2%	0,8%
Immeubles suisses	6,2%	5,0%
Immeubles étrangers	-3,8%	4,8%
Fortune totale*	5,6%	5,8%

* Les chiffres de performance des différentes catégories de placement sont indiqués en monnaie locale avec pour monnaie de référence le franc suisse. Une partie des risques de change est couverte par rapport au franc suisse au niveau de la fortune totale et prise en compte dans le calcul de la performance de la fortune totale. La catégorie de placement des immeubles étrangers, pour laquelle le rendement en francs inclut la couverture, constitue une exception.

** Le benchmark désigne une grandeur de référence à l'aune de laquelle est mesurée la performance d'un placement, d'une catégorie de placement ou d'un portefeuille. Le benchmark (indice de référence) stratégique correspond à un indice présentant une diversification aussi large que possible pour la catégorie de placement correspondante. En l'absence d'un tel indice, l'objectif à atteindre est exigeant et résulte d'une autodéfinition.

